

# Séjour d'HIVER 2012

**Séjour de neige au CHALET du PARMELAN  
à ALEX en HAUTE SAVOIE  
du dimanche 26 février au dimanche 5 mars 2012  
pour enfants et ados de 7 à 13 ans.  
Direction : François ANSALDI**

## FRAIS DE SEJOUR : 425 €

Cette somme comprend les frais de voyage, d'hébergement, de nourriture, d'assurance et d'assistance, de transport sur les pistes, de remontées mécaniques.

L'ADHESION (obligatoire pour être inscrit et assuré) s'élève cette année à 30 €

## Matériel de ski :

Si vous le souhaitez, l'Association peut se charger sur place de la location du matériel de ski. Les frais de location (skis, chaussures et bâtons) s'élèvent à 55 € environ ; si vous souhaitez que votre enfant porte un casque il est préférable que vous vous en occupiez avant le séjour.

**ATTENTION : cette année encore, en raison de l'incompressibilité de certains frais (transport, personnel, chauffage ...) ce séjour sera annulé (et les acomptes intégralement remboursés) s'il y a moins de 20 inscrits au 30 janvier 2012.**

## Versement des frais :

L'adhésion et un acompte de 140 € sont demandés à l'inscription (pour les paiements par chèque, prévoir deux chèques séparés avec le nom de l'enfant au dos du chèque, merci)

Le solde doit être versé au plus tard à la réunion de parents. Toutefois, les familles qui souhaiteraient un étalement pour le versement des frais peuvent en parler à l'organisateur des séjours.

## Désistement-Annulation :

En cas de désistement dans les trois semaines précédant le départ, une somme de 40 € sera retenue pour frais engagés ; si le désistement a lieu dans les 10 jours précédant le départ, c'est la totalité de l'acompte qui serait retenue.

Les inscriptions commencent dès la parution de ce document.

Les familles des inscrits recevront :

- Des renseignements complémentaires dont la date de réunion des parents.
- Une fiche sanitaire à compléter et à rapporter à cette même réunion.
- Une liste indicative pour un trousseau d'hiver.

## Quelques remarques :

- L'association s'est dotée d'un site Internet permettant à la fois le lien entre les adhérents et la mise en ligne d'informations. Il comporte aussi une rubrique « photos des séjours » ; si vous ne souhaitez pas que les photos de votre enfant apparaissent sur ce site, veuillez remplir soigneusement la rubrique concernant ce sujet sur la fiche d'inscription. De toutes façons, il ne sera fait aucun usage commercial de ces photos. **Ceci dit, il est de l'entière responsabilité des parents de contrôler les photos mises sur le net par leurs enfants (blogs, facebook etc ...)**
- L'association se propose de vous envoyer les informations par email. **Veillez à bien remplir votre adresse mail sur la fiche d'inscription de votre enfant, si vous souhaitez profiter de ce service.**

**Une SOIREE-LOTO est organisée le samedi 14 janvier 2012  
au 99 rue Consolat dans le 1<sup>er</sup> arrdt**

**18h30 messe animée par les jeunes de l'Alerte à la paroisse  
Saint Pierre - Saint Paul**

**19h30 accueil, rencontre amicale, apéritif, buffet pour ceux qui  
veulent se restaurer sur place avant le loto.**

**20h30 début du tirage des numéros**

**Au cours de la soirée, tirage de la loterie lancée en novembre.  
Il est important d'être présent à cette manifestation pour faire  
vivre notre association à la fois sur le plan financier et sur celui  
de la convivialité : n'hésitez pas à y inviter des amis.**

# MODALITES D'INSCRIPTION

## ADHESION A L'ASSOCIATION

L'Association l'Alerte n'est pas une société commerciale, par conséquent, tout participant à l'un de nos séjours doit être adhérent à l'Association (notamment pour être assuré).

L'adhésion est fixée en Assemblée Générale, elle est annuelle et familiale.

## INSCRIPTIONS

Une inscription est considérée comme réelle lorsque sont parvenus au siège social :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- L'adhésion annuelle
- L'acompte demandé

Parfois il sera nécessaire de rencontrer le directeur du séjour ou son représentant.

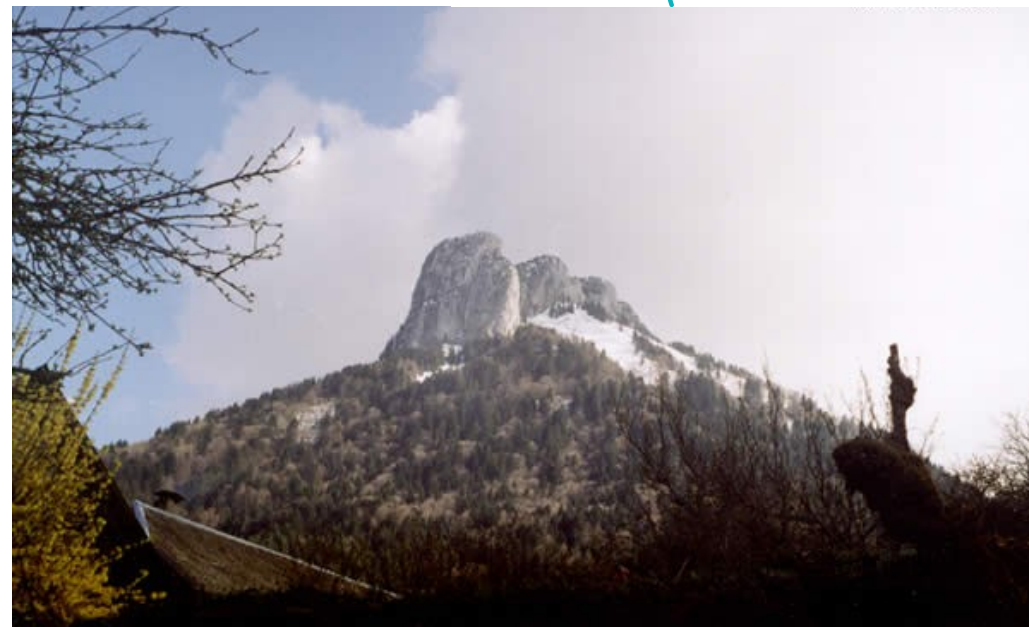
## ALLOCATIONS VACANCES

L'association est agréée pour percevoir les « bons-vacances » de la C.A.F. Certains Comités d'Entreprise financent une partie des séjours de vacances des enfants de leurs membres ; il appartient aux adhérents de se renseigner. L'association accepte également les « chèques-vacances ».

## PERMANENCES

Des permanences ont lieu au siège social au 99 rue Consolat le mercredi de 17h à 19h toute l'année sauf pendant les vacances scolaires. Les familles peuvent aussi prendre rendez-vous avec l'organisateur ou le directeur du séjour en téléphonant au 04 91 64 29 59

<b>L'ALERTE</b> Association d'Education Populaire 99 rue Consolat 13001 MARSEILLE Tél. : 04 91 64 29 59	<b>CHALET DU PARMELAN</b> Villard-dessus 74290 ALEX Tél. : 04 50 02 81 65 Site : <a href="http://www.alerte.org/">http://www.alerte.org/</a> Contact : <a href="mailto:info@alerte.org">info@alerte.org</a>
---	--



Association de la  
PAROISSE SAINT PIERRE-SAINTE PAUL

# HIVER 2012

